



Le Directeur Général

Kinshasa, le 06 MAI 2019

N°AAC/100/DG/TMJ/KMF/ 0613 /19

TRANSMIS copie pour information à :

- ✚ Monsieur le Directeur Général Adjoint de l'AAC/RDC ;
 - ✚ Monsieur le Directeur de la navigabilité des Aéronefs de l'AAC/RDC.
- (Tous) à **Kinshasa**

A Madame la Secrétaire Générale de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale « OACI »
999 Robert-Bourassa Boulevard
Montréal, Québec
Canada

Objet : **Adhésion de la République Démocratique du Congo au Programme Mondial du CORSIA**

Madame la Secrétaire Générale,

Faisant suite à la résolution **A39-3** de l'Assemblée de l'**OACI** qui prévoit la mise en œuvre par étapes du Programme mondial de Compensation et de Réduction de Carbone pour l'aviation internationale (**CORSIA**), j'ai l'honneur de vous annoncer la décision de la République Démocratique du Congo de se porter volontaire pour sa participation à la phase pilote dudit Programme de **2021 à 2023**.

Je vous rassure également que la République Démocratique du Congo met tout en œuvre pour veiller à ce que les quantités de **CO₂** que les exploitants d'aéronefs de la République Démocratique du Congo devront compenser à partir de **2021** soient calculées conformément aux dispositions des **SARPS** contenues dans l'annexe **16** volume **IV**. Celles-ci sont transposées dans le règlement aéronautique de la République Démocratique du Congo (**RACD 20-4 : CORSIA**) opposable à tous les exploitants congolais impliqués dans l'aviation internationale.

Je vous prie d'agréer, **Madame la Secrétaire Générale**, l'expression de mes sentiments distingués.

TSHIUMBA MPUNGA Jean